



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 19705

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité à propos de l'inadaptation qui s'est progressivement développée entre l'actuelle formation des travailleurs sociaux et la complexification de leur tâche résultant d'évolutions sociales diverses. Leur rôle - reconnu dans les établissements publics et privés - impose une nécessaire remise à niveau de leur formation professionnelle tant pour les jeunes étudiants qui se destinent au milieu social que pour les actuels travailleurs de ce secteur. Aussi, il lui demande les mesures envisageables pour remédier à cette situation de carence.

Texte de la réponse

L'adaptation de la formation des travailleurs sociaux aux besoins des usagers en raison des évolutions sociales et de la complexification de leurs fonctions fait l'objet actuellement de plusieurs chantiers. La réforme de plusieurs diplômes et certifications en travail social est engagée à partir de la constitution de référentiels professionnels qui permettent de prendre en compte l'évolution des métiers. La validation des acquis de l'expérience est mis en place au fur et à mesure des refontes et créations de diplômes. Elle permet des reconnaissances partielles ou totales de certifications et de formations. Cela a pour conséquence de modifier l'approche des enseignements dispensés, de façon plus individualisée et plus liée à l'exercice professionnel. Des réformes sont également en cours ou réalisées sur les diplômes d'assistant de service social, d'éducateur technique spécialisé et d'auxiliaire de vie sociale. La réforme des certifications d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur spécialisé sera abordée courant 2004. La formation initiale à elle seule ne peut suffire à qualifier les professionnels d'une manière durable. La formation continue qui relève de la compétence des partenaires sociaux a toujours pour objectif de maintenir et de réactualiser les connaissances et compétences indispensables à l'exercice du métier. C'est par une formation reposant sur la complémentarité des formations initiale et continue, que la culture et la compétence professionnelle des travailleurs sociaux pourront être développées.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19705

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4364

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7097